

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Département
de la Gironde

Commune
de
La Teste de Buch
Chef lieu de Canton

L'an deux mille vingt, le **DIX HUIT DÉCEMBRE** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 11 décembre 2020.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU, Mme POULAIN, M. BOUDIGUE, Mme OTHABURU, M. BUSSE, Mme JECKEL, M. DUFALLY, Mme TILLEUL, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD, Mme DELFAUD, M. AMBROISE, Mme DESMOLLES, M. SLACK, Mme SECQUES, Mme DELEPINE, M. VOTION, Mme PLANTIER, M. BOUCHONNET, Mme PETAS, M. MAISONNAVE, M. DUCASSE, Mme DELMAS, Mme PHILIP, Mme MONTEIL MACARD, M. CHAUTEAU, Mme PAMIES, M. DEISS

Nombre de Conseillers :

- . en exercice :
- . présents :
- . votants :

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme COUSIN à M. SAGNES
M. BOUYROUX à Mme OTHABURU
M. MURET à M. DUCASSE

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. SLACK

Rapporteur : Mme POULAIN

DEL2020-12-497

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE SERVICE
PREVENTION PASSEREL – Année 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral approuvant la convention pour l'utilisation d'une dépendance du domaine public maritime établie pour la protection et la mise en valeur des prés salés ouest de La Teste de Buch du 25 octobre 2007,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Mes chers collègues,

Considérant la demande du service de prévention PASSEREL, appartenant à l'association laïque du PRADO, de développer des actions de ré-insertion du jeune public liant sensibilisation à l'environnement et démarche de mise au travail,

Considérant les projets de deux chantiers éducatifs sur le site des prés salés ouest consistant au nettoyage et à l'arrachage de *Spartina anglica*, espèce exotique envahissante,

Considérant que l'action ainsi envisagée contribue à la politique de soutien à l'insertion professionnelle des jeunes,

Considérant l'intérêt pour la Commune de participer au partenariat proposé dans les conditions fixées par la convention ci-jointe

Je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie de proximité, vie collective et associative du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe avec le service de prévention PASSEREL,

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch



Rapporteur : Mme SECQUES

DEL2020-12-498

CONVENTION DE PARTENARIAT 2020 AVEC LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA GIRONDE POUR LE PROJET « BIEN VIEILLIR »

Mes chers collègues,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire n° 2012-013 de la CNAF,

Considérant le projet « Bien Vieillir » défini dans le cadre de la lutte contre l'isolement des Seniors et le projet d'Animation de la Vie Sociale du centre social validé pour la période 2018-2021,

Considérant les activités proposées aux seniors au sein des Maisons des Habitants et notamment :

- un accueil quotidien adapté aux seniors.
- la mise en place d'activités physiques adaptées.
- la participation à la Seniors d'Aquitaine chaque année.
- des activités de prévention santé, organisée par l'ASEPT
- l'organisation de la Semaine Bleue en octobre.
- la création de l'équipe Citoyenne Mona Lisa

Considérant que ces actions sont intégrées dans le cadre d'une expérimentation en faveur du « Bien Vieillir » et sont financées par la CARSAT depuis 2014 via la Fédération des Centres Sociaux de Gironde à laquelle le centre social est affilié.

En conséquence, je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie de proximité, vie collective et associative du 10 décembre 2020, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat pour l'année 2020 ci-jointe,
- **AUTORISER** M. le Maire à la signer.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch

AP

Rapporteur : Mme POULAIN**DEL2020-12-499****37^{EME} PRIX LITTERAIRE DU PAYS DE BUCH
REGLEMENT DU CONCOURS ET DOTATIONS AUX LAUREATS**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le règlement du 37^{ème} Prix littéraire du pays de Buch ci-joint

Mes chers collègues,

Considérant que la ville organise depuis plusieurs années un prix littéraire destiné à récompenser des œuvres d'imagination inédites dans les genres « Nouvelle/récit » et « poésie » écrits en langue française par tout auteur et autrice âgés de 14 ans et plus,

Considérant que le thème du concours est renouvelé et choisi par le Comité de lecture de la bibliothèque municipale ; Le thème retenu cette année est « errance »,

Considérant que le concours sera lancé le lundi 4 janvier 2021 et se clôturera lundi 3 mai 2021.

Il convient au conseil municipal d'approuver le règlement du concours ainsi que les dotations aux lauréats de cette 37^{ème} édition telles que détaillées dans le règlement et la note explicative de synthèse annexée.

Je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie de proximité, vie collective et associative du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

- APPROUVER le règlement et les dates de la 37^{ème} édition du prix littéraire du Pays de Buch,
- AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux versements des différents prix.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

**Patrick DAVET**

Maire de La Teste de Buch

DP

Rapporteur : M. SAGNES

DEL2020-12-500

**BUDGET PRIMITIF 2021
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET
D'INVESTISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;

Vu l'instruction comptable M14 modifiée, précisant les règles de la comptabilité publique et de présentation du budget et de ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2009 ;

Vu la délibération n°2020-11-453 du 20 novembre 2020 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2021 et son rapport de présentation présentés en conseil municipal de ce jour,

Mes chers collègues,

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la ville, dans le cadre des axes primordiaux du programme municipal

Considérant que les associations et organismes concernés participent au développement d'actions d'intérêt local,

Je vous propose, mes chers collègues, après avis de la Commission administration ressources humaines, finances et budgets, services à la population du 10 décembre 2020 de bien vouloir

- **ATTRIBUER** les subventions de fonctionnement versées aux associations et aux établissements publics au titre du Budget Primitif 2021 conformément au tableau ci-dessous (l'état des subventions votées au titre de l'exercice 2021 figurant également dans l'annexe budgétaire BI.7) :

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH – CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Nature	Fonction	Subvention	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	TOTAL BUDGET 2021
657358	833	Aménagement et Service Urbain Environnement				199 200,00
657358	833	Communauté des Communes des Grands Lacs	Subvention de fonctionnement	Communauté des Communes des Grands Lacs	Etablissement public	1 800,00
657358	833	SIBA	Subvention de fonctionnement	Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon	Etablissement public	197 400,00
TOTAL 657358 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES AUTRES GROUPEMENTS						
						199 200,00
657361	213	Enseignement du 1er degré				40 000,00
657361	213	Caisse des Ecoles	Subvention de fonctionnement	Caisse des Ecoles	Etablissement public	40 000,00
TOTAL 657361 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS Etablissements et services rattachés CAISSE DES ECOLES						
						40 000,00
657362	520	Interventions Sociales services communs				1 200 000,00
657362	520	Centre Communal d'Action Sociale	Subvention de fonctionnement	Centre Communal d'Action Sociale	Etablissement public	1 200 000,00
TOTAL 657362 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS Etablissements et services rattachés CCAS						
						1 200 000,00
65738	833	Aménagement et Service Urbain Environnement				331 200,00
65738	833	Conservatoire du littoral	Subvention de fonctionnement	Conservatoire du littoral	Etablissement public	128 000,00
65738	95	Observatoire de la Côte Aquitaine/ Office National des Forêts	Subvention de fonctionnement	Observatoire de la Côte Aquitaine/ Office National des Forêts	Etablissement public	203 200,00
65738	95	Aide au Tourisme				3 500,00
65738	95	Syndicat mixte de la Grande Dune du Pilat	Subvention de fonctionnement	Syndicat mixte de la Grande Dune du Pilat	Etablissement public	3 500,00
TOTAL 65738 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS						
						334 700,00
6574	020	Administration Générale de la Collectivité				116 665,00
6574	020	Comité des Œuvres Sociales des Agents de la Ville de La Teste de Buch	Subvention de fonctionnement	Comité des Œuvres Sociales des Agents de la Ville de La Teste de Buch	Association loi 1901	116 665,00
6574	025	Aide aux Associations				17 850,00
6574	025	Accompagner Conduire Transmettre -ACT	Subvention de fonctionnement	Accompagner Conduire Transmettre -ACT	Association loi 1901	400,00
6574	025	Amicale des volontaires du sang du Bassin d'Arcachon et des Landes Gironnines	Subvention de fonctionnement	Amicale des volontaires du sang du Bassin d'Arcachon et des Landes Gironnines	Association loi 1901	200,00
6574	025	Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)	Subvention de fonctionnement	Association Communale de Chasse Agréée	Association loi 1901	4 500,00
6574	025	Association Nationale de croix des guerres et de la valeur militaire	Subvention de fonctionnement	Association Nationale de croix des guerres et de la valeur militaire	Association loi 1901	200,00
6574	025	Association NSA Nettoyeurs Subaquatiques	Subvention de fonctionnement	Association NSA Nettoyeurs Subaquatiques	Association loi 1901	1 500,00
6574	025	Association Paratge	Subvention de fonctionnement	Association Paratge	Association loi 1901	500,00
6574	025	Association pour la Sauvegarde des Animaux (APSDA)	Subvention de fonctionnement	Association pour la Sauvegarde des Animaux (APSDA)	Association loi 1901	2 000,00
6574	025	Association Union des Travailleurs Sénégalais en France	Subvention de fonctionnement	Association Union des Travailleurs Sénégalais en France	Association loi 1901	800,00
6574	025	Club Cœur et santé	Subvention de fonctionnement	Club Cœur et santé	Association loi 1901	200,00
6574	025	Club d'astronomie Cap Sud	Subvention de fonctionnement	Club d'astronomie Cap Sud	Association loi 1901	200,00
6574	025	Club des Aquariophiles du Bassin d'Arcachon	Subvention de fonctionnement	Club des Aquariophiles du Bassin d'Arcachon	Association loi 1901	1 000,00
6574	025	Comité Local d'Entraide aux Familles de Marin Pêcheurs	Subvention de fonctionnement	Comité Local d'Entraide aux Familles de Marin Pêcheurs	Association loi 1901	200,00
6574	025	Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie Maroc Tunisie Comité de La Teste Arcachon (FNACA)	Subvention de fonctionnement	Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie Maroc Tunisie Comité de La Teste Arcachon	Association loi 1901	300,00
6574	025	Femmes de mer en Partage	Subvention de fonctionnement	Femmes de mer en Partage	Association loi 1901	300,00
6574	025	La Gaulle Cazaline	Subvention de fonctionnement	La Gaulle Cazaline	Association loi 1901	200,00
6574	025	La Testérine	Subvention de fonctionnement	La Testérine	Association loi 1901	2 000,00
6574	025	Le Cœur à rire	Subvention de fonctionnement	Le Cœur à rire	Association loi 1901	300,00
6574	025	Les Ailes du Bassin	Subvention de fonctionnement	Les Ailes du Bassin	Association loi 1901	350,00
6574	025	Les Amis du Lapin Blanc	Subvention de fonctionnement	Les Amis du Lapin Blanc	Association loi 1901	200,00
6574	025	Les jardiniers du Pays de Buch	Subvention de fonctionnement	Les jardiniers du Pays de Buch	Association loi 1901	400,00
6574	025	Les rêves d'Esteban	Subvention de fonctionnement	Les rêves d'Esteban	Association loi 1901	1 000,00
6574	025	Phonem	Subvention de fonctionnement	Phonem	Association loi 1901	500,00
6574	025	Union Fraternelle des Anciens Combattants de Cazaux	Subvention de fonctionnement	Union Fraternelle des Anciens Combattants de Cazaux	Association loi 1901	300,00
6574	025	Union Nationale des Combattants	Subvention de fonctionnement	Union Nationale des Combattants	Association loi 1901	300,00
6574	048	Autres actions de coopération décentralisée				5 000,00
6574	048	La Teste de Buch Jumelage	Subvention de fonctionnement	Comité de jumelage de La Teste de Buch	Association loi 1901	5 000,00
6574	114	Autres services de protection civile				12 400,00
6574	114	Association Prévention Routière	Subvention de fonctionnement	Association Prévention Routière	Association loi 1901	200,00
6574	114	Société Nationale de Sauvetage en Mer Station d'Arcachon et Sud Bassin	Subvention de fonctionnement	Société Nationale de Sauvetage en Mer Station d'Arcachon et Sud Bassin	Association loi 1901	400,00
6574	114	Société Nationale de Sauvetage en Mer Paris	Subvention de fonctionnement	Société Nationale de Sauvetage en Mer Paris	Association loi 1901	11 800,00
6574	22	Enseignement du 2ème degré				2 500,00
6574	22	Collège Henri Dheurle	Subvention de fonctionnement	Collège Henri Dheurle	Association loi 1901	2 500,00
6574	253	Sport Scolaire				3 800,00
6574	253	Association Sportive Scolaire L'Écureuil	Subvention de fonctionnement	Association Sportive Scolaire L'Écureuil	Association loi 1901	2 800,00
6574	253	Union Sportive Education Physique Hiquelots	Subvention de fonctionnement	Union Sportive Education Physique Hiquelots	Association loi 1901	1 000,00
6574	311	Expressions musicales, lyrique et chorégraphique				7 250,00
6574	311	Association des parents d'élèves et amis de l'École de Musique de La Teste de Buch (APEC)	Subvention de fonctionnement	Association d'élèves et amis de l'École de Musique de La Teste de Buch	Association loi 1901	400,00
6574	311	Ensemble Vocal de l'océan	Subvention de fonctionnement	Ensemble Vocal de l'océan	Association loi 1901	300,00
6574	311	Groupe vocal du Capitalat	Subvention de fonctionnement	Groupe vocal des jeunes du Capitalat	Association loi 1901	300,00
6574	311	Harmonie Junior de la Côte d'Argent	Subvention de fonctionnement	Harmonie Junior de la Côte d'Argent	Association loi 1901	750,00
6574	311	Orchestre d'Harmonie de La Teste de Buch	Subvention de fonctionnement	Orchestre d'Harmonie de La Teste de Buch	Association loi 1901	4 000,00
6574	311	Test'Ut Big Band	Subvention de fonctionnement	Test'Ut Big Band	Association loi 1901	1 500,00
6574	321	Bibliothèque				1 200,00
6574	321	Bibliothèque des Hopitaux d'Arcachon	Subvention de fonctionnement	Bibliothèque des Hopitaux d'Arcachon	Association loi 1901	200,00
6574	321	Bibliothèque Pour Tous La Teste de Buch	Subvention de fonctionnement	Bibliothèque Pour Tous La Teste de Buch	Association loi 1901	500,00
6574	321	Bibliothèque Pour Tous Pyla	Subvention de fonctionnement	Bibliothèque Pour Tous Pyla	Association loi 1901	200,00
6574	321	Bibliothèque sonore du Bassin d'Arcachon	Subvention de fonctionnement	Bibliothèque sonore du Bassin d'Arcachon	Association loi 1901	300,00
6574	322	Musée				500,00
6574	322	Association Amis de la Préfiguration Musée	Subvention de fonctionnement	Association Amis de la Préfiguration Musée	Association loi 1901	500,00

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH – CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

Nature	Fonction	Subvention	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	TOTAL BUDGET 2021
6574	33	Action Culturelle				73 500,00
6574	33	Association Animations des fêtes du Port	Subvention de fonctionnement	Association Animations des fêtes du Port	Association loi 1901	40 000,00
6574	33	Association Buller sur la Dune	Subvention de fonctionnement	Association Buller sur la Dune	Association loi 1901	1 200,00
6574	33	Association Couleurs et Toile	Subvention de fonctionnement	Association Couleurs et Toile	Association loi 1901	700,00
6574	33	Association Sauvegarde du patrimoine historique naturel et tradition de la Paroisse de Cazaux	Subvention de fonctionnement	Association Sauvegarde du patrimoine Historique naturel et tradition de la Paroisse de Cazaux	Association loi 1901	200,00
6574	33	Ciné Sans Frontières	Subvention de fonctionnement	Ciné Sans Frontières	Association loi 1901	5 000,00
6574	33	Collectif Komono	Subvention de fonctionnement	Collectif Komono	Association loi 1901	15 000,00
6574	33	Comité des Fêtes de Cazaux	Subvention de fonctionnement	Comité des Fêtes de Cazaux	Association loi 1901	1 850,00
6574	33	Escapades Musicales	Subvention de fonctionnement	Escapades Musicales	Association loi 1901	2 000,00
6574	33	Groupe de recherches archéologiques mur de l'Atlantique (GRAI-MASA)	Subvention de fonctionnement	Groupe de recherches archéologiques mur de l'Atlantique (GRAI-MASA)	Association loi 1901	1 500,00
6574	33	Here Ori Tahiti	Subvention de fonctionnement	Here Ori Tahiti	Association loi 1901	1 000,00
6574	33	Le Calame 33	Subvention de fonctionnement	Le Calame	Association loi 1901	900,00
6574	33	Scrabble Cazalin	Subvention de fonctionnement	Scrabble Cazalin	Association loi 1901	150,00
6574	33	Sculpteurs du Bassin	Subvention de fonctionnement	Sculpteurs du Bassin	Association loi 1901	500,00
6574	33	Société Historique et archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch	Subvention de fonctionnement	Société Historique et archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch	Association loi 1901	500,00
6574	33	Union des Femmes Solidaires	Subvention de fonctionnement	Union des Femmes Solidaires	Association loi 1901	3 000,00
6574	40	Sport et Jeunesse - Services Communs				281 600,00
6574	40	AIKIDO La Teste	Subvention de fonctionnement	AIKIDO La Teste	Association loi 1901	500,00
6574	40	Amicale Laïque Testérine	Subvention de fonctionnement	Amicale Laïque Testérine	Association loi 1901	3 500,00
6574	40	Arcachon la Teste Entente Athlétisme ALTEA	Subvention de fonctionnement	Arcachon La Teste Entente Athlétisme ALTEA	Association loi 1901	3 000,00
6574	40	Arcachon-La Teste Handball Club	Subvention de fonctionnement	Arcachon-La Teste Handball Club	Association loi 1901	6 000,00
6574	40	Archers du Bassin d'Arcachon	Subvention de fonctionnement	Archers du Bassin d'Arcachon	Association loi 1901	12 000,00
6574	40	Arts Martiaux Testérins	Subvention de fonctionnement	Arts Martiaux Testérins	Association loi 1901	11 000,00
6574	40	Association Philippe Cabanieux Kite	Subvention de fonctionnement	Association Philippe Cabanieux Kite	Association loi 1901	500,00
6574	40	Association Sportive Testérine	Subvention de fonctionnement	Association Sportive Testérine	Association loi 1901	44 000,00
6574	40	Basket Bassin d'Arcachon	Subvention de fonctionnement	Basket Bassin d'Arcachon	Association loi 1901	8 000,00
6574	40	Bassin Boxing Club	Subvention de fonctionnement	Bassin Boxing Club	Association loi 1901	500,00
6574	40	Caza Gym	Subvention de fonctionnement	Caza Gym	Association loi 1901	500,00
6574	40	Cazaux Olympique Football (dont Fêtes du Lac)	Subvention de fonctionnement	Cazaux Olympique Football	Association loi 1901	16 500,00
6574	40	Cazaux Olympique Rugby (dont Fêtes du Lac)	Subvention de fonctionnement	Cazaux Olympique Rugby	Association loi 1901	5 500,00
6574	40	Cercle de Voile de Cazaux Lac	Subvention de fonctionnement	Cercle de Voile de Cazaux Lac	Association loi 1901	12 500,00
6574	40	Cercle de Voile de Pyla sur Mer	Subvention de fonctionnement	Cercle de Voile de Pyla sur Mer	Association loi 1901	12 000,00
6574	40	Club des Randonneurs du Pyla et du Bassin d'Arcachon	Subvention de fonctionnement	Club des Randonneurs du Pyla et du Bassin d'Arcachon	Association loi 1901	300,00
6574	40	Dunes et Forêts	Subvention de fonctionnement	Dunes et Forêts	Association loi 1901	800,00
6574	40	Football Club Bassin d'Arcachon	Subvention de fonctionnement	Football Club Bassin d'Arcachon	Association loi 1901	13 000,00
6574	40	Grimpe en Teste	Subvention de fonctionnement	Grimpe en Teste	Association loi 1901	2 000,00
6574	40	Karaté Do	Subvention de fonctionnement	Karaté Do	Association loi 1901	1 000,00
6574	40	La Boule du Lac	Subvention de fonctionnement	La Boule du Lac	Association loi 1901	1 500,00
6574	40	La force testérine	Subvention de fonctionnement	La Force Testérine	Association loi 1901	1 000,00
6574	40	Les jeunes du Capitalat Section Gymnastique	Subvention de fonctionnement	Les jeunes du Capitalat Section Gymnastique	Association loi 1901	15 000,00
6574	40	La Teste Pyla Vol Libre	Subvention de fonctionnement	La Teste Pyla Vol Libre	Association loi 1901	1 000,00
6574	40	Loisir Amical Sportif Testérin	Subvention de fonctionnement	Loisir Amical Sportif Testérin	Association loi 1901	500,00
6574	40	Ollie les Petits	Subvention de fonctionnement	Ollie les Petits	Association loi 1901	800,00
6574	40	Pirates du Bassin d'Arcachon	Subvention de fonctionnement	Les Pirates du Bassin d'Arcachon	Association loi 1901	1 100,00
6574	40	Planeurs du Bassin d'Arcachon	Subvention de fonctionnement	Planeurs du Bassin d'Arcachon	Association loi 1901	800,00
6574	40	Retraités Sportifs Sud Bassin	Subvention de fonctionnement	Retraités Sportifs Sud Bassin	Association loi 1901	800,00
6574	40	Roller Hockey Club Testérin	Subvention de fonctionnement	Roller Hockey Club Testérin	Association loi 1901	3 500,00
6574	40	Rugby Club Bassin Arcachon (RCBA)	Subvention de fonctionnement	Rugby Club Bassin Arcachon (RCBA)	Association loi 1901	60 000,00
6574	40	Tennis club de Cazaux	Subvention de fonctionnement	Tennis club de Cazaux	Association loi 1901	5 000,00
6574	40	Tennis club de La Teste	Subvention de fonctionnement	Tennis club de La Teste	Association loi 1901	15 000,00
6574	40	Union des Surfs-Clubs du Bassin d'Arcachon	Subvention de fonctionnement	Union des Surfs-Clubs du Bassin d'Arcachon	Association loi 1901	1 500,00
6574	40	Volley Sud Bassin Arcachon	Subvention de fonctionnement	Volley Sud Bassin Arcachon	Association loi 1901	1 000,00
6574	40	Voile scolaire - Provision	Subvention de fonctionnement			20 000,00
6574	415	Manifestations Sportives				5 000,00
6574	415	Pétanque La Chapelle (National de Pétanque)	Subvention de fonctionnement	Pétanque La Chapelle (National de Pétanque)	Association loi 1901	3 000,00
6574	415	TRIATHLON DU LAC AST (Raid de la Grande Dune)	Subvention de fonctionnement	TRIATHLON DU LAC AST (Raid de la Grande Dune)	Association loi 1901	2 000,00
6574	520	Interventions sociales - Services Communs				4 000,00
6574	520	Les Restaurants du cœur	Subvention de fonctionnement	Les Restaurants du cœur	Association loi 1901	4 000,00
6574	833	Préservation milieu naturel				4 000,00
6574	833	Fédération des Sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature du Sud Ouest	Subvention de fonctionnement	Fédération des Sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature du Sud Ouest	Association loi 1901	4 000,00
6574	90	Interventions Economiques				8 500,00
6574	90	Développement Economique du Bassin d'Arcachon	Subvention de fonctionnement	Développement Economique du Bassin d'Arcachon	Association loi 1901	8 500,00
TOTAL 6574 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE						543 765,00
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT						2 317 665,00

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions et les avenants aux conventions en vigueur avec les organismes subventionnés ainsi que tout document complémentaire.

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH – CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

- ATTRIBUER les subventions d'investissements au titre du Budget Primitif 2021 conformément au tableau ci-dessous (l'état des subventions votées au titre de l'exercice 2021 figurant également dans l'annexe budgétaire BI.7) :

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L2311-7 du CGCT)						BI.7
SECTION INVESTISSEMENT						
Nature	Fonction	Subvention	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	TOTAL BUDGET 2021
2041582	833	Préservation du milieu naturel				1 505 600,00
2041582	833	SIBA Stratégie locale Axe 1 - Action 1.2.3	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Etablissement public	6 400,00
2041582	833	SIBA Stratégie locale Axe 6 - Action 6.2.2	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Etablissement public	8 000,00
2041582	833	SIBA Stratégie locale Axe 6 - Action 6.2.3	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Etablissement public	40 000,00
2041582	833	SIBA Stratégie locale Axe 6 - Action 6.3.1	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Etablissement public	1 200 000,00
2041582	833	SIBA Stratégie locale Axe 6 - Action 6.3.2	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Etablissement public	48 000,00
2041582	833	SIBA Stratégie locale Axe 6 - Action 6.4.1	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Etablissement public	96 000,00
2041582	833	SIBA Stratégie locale Axe 6 - Action 6.4.2	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Etablissement public	99 200,00
2041582	833	SIBA Stratégie locale Axe 7 - Action 7.3.1	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon	Etablissement public	8 000,00
TOTAL 2041582 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX AUTRES GROUPEMENTS						1 505 600,00
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						1 505 600,00

- CHARGER Monsieur le Maire de l'ensemble des formalités administratives relatives à ces subventions.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
 Maire de La Teste de Buch



Rapporteur : M. BOUCHONNET**DEL2020-12-501**

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2021
entre la Ville DE LA TESTE DE BUCH
et Le RUGBY CLUB du BASSIN d'ARCACHON**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, notamment son article 1,

Vu la délibération de ce jour relative à l'attribution des subventions aux associations,

Mes chers collègues,

Considérant que le sport constitue un élément important de l'éducation, de l'intégration et de la vie sociale de la Ville de LA TESTE DE BUCH, qu'il porte en lui des valeurs, pour les jeunes testerins, de par les qualités de discipline, de volonté et de persévérance qu'il requiert.

Considérant que le Rugby Club du Bassin d'Arcachon contribue à la promotion et au développement des activités physiques et sportives sur le territoire communal

Considérant que la Ville souhaite, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive pour l'année 2021, attribuer une subvention de 60 000 € et renouveler par une convention l'ensemble des relations partenariales qui existent entre la Ville et le Rugby Club du Bassin d'Arcachon.

En conséquence, je vous demande mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie de proximité, vie collective et associative du 10 décembre 2020 de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- APPROUVER les termes de la convention de partenariat avec le Rugby club du Bassin d'Arcachon,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe à la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.



Patrick DAVET

Maire de La Teste de Buch

Rapporteur : M. VOTION

DEL2020-12-502

CONVENTION DE PARTENARIAT 2021
entre la Ville DE LA TESTE DE BUCH et L'ASSOCIATION SPORTIVE TESTERINE

Mes chers Collègues,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, notamment son article 1,

Vu la délibération de ce jour relative à l'attribution des subventions aux associations,

Considérant que le sport constitue un élément important de l'éducation, de l'intégration et de la vie sociale de la Ville de LA TESTE DE BUCH, qu'il porte en lui des valeurs, pour les jeunes Testerins, de par les qualités de discipline, de volonté et de persévérance qu'il requiert.

Considérant que l'Association Sportive Testerine contribue à la promotion et au développement des activités physiques et sportives sur le territoire communal

Considérant que la Ville souhaite, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive pour l'année 2021, attribuer une subvention de 44 000 € et renouveler par une convention de partenariat l'ensemble des relations partenariales qui existent entre la Ville et l'Association Sportive Testerine.

En conséquence, je vous demande mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie de proximité, vie collective et associative du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec l'association sportive testerine,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à **SIGNER** la convention de partenariat pour l'année 2021 jointe à la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.



Patrick DAVET

Maire de La Teste de Buch

Rapporteur : M. AMBROISE

DEL2020-12-503

**CONVENTION DE PARTENARIAT
entre la Ville DE LA TESTE DE BUCH
et L'ASSOCIATION SPORTIVE TESTERINE Section Char à Voile
Occupation du SPOT de la Salie Nord**

Saison sportive 2021

Mes chers Collègues,

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la convention de partenariat ci-jointe,*

Considérant que le sport constitue un élément important de l'éducation, de l'intégration et de la vie sociale de la Ville de LA TESTE DE BUCH, qu'il porte en lui des valeurs, pour les jeunes testerins, de par les qualités de discipline, de volonté et de persévérance qu'il requiert.

Considérant que l'Association Sportive Testerine « section Char à Voile » contribue à la promotion et au développement des activités physiques et sportives sur le territoire communal,

Considérant que la Ville souhaite, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive pour l'année 2021, renouveler par une convention de partenariat l'ensemble des relations qui existent entre la Ville et l'Association Sportive Testerine « section Char à Voile », en particulier la mise à disposition de locaux associatifs au sein du S.P.O.T. de la Salie Nord.

Considérant que cette convention définit les obligations réciproques de chacune des parties et précise les relations administratives entre l'Association Sportive Testerine « section Char à Voile » et les Services Municipaux de manière à faciliter les relations et la communication,

En conséquence, je vous demande mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie de proximité, vie collective et associative du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

- APPROUVER les termes de la convention de partenariat avec l'AST section char à voile,
- AUTORISER Monsieur le Maire à SIGNER la convention de partenariat pour la saison sportive 2021 jointe à la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
 Maire de La Teste de Buch



JP

Rapporteur : M. PASTOUREAU

DEL20208-12-504

CONVENTION DE PARTENARIAT
entre la Ville DE LA TESTE DE BUCH et "Le CERCLE DE VOILE DE PYLA sur MER"

Saison sportive 2021

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la délibération de ce jour relative à l'attribution des subventions aux associations,
Vu la convention de partenariat ci-jointe,

Mes chers Collègues,

Considérant que le sport constitue un élément important de l'éducation, de l'intégration et de la vie sociale de la Ville de LA TESTE DE BUCH, qu'il porte en lui des valeurs, pour les jeunes Testerins, de par les qualités de discipline, de volonté et de persévérance qu'il requiert.

Considérant que le Cercle de Voile de Pyla sur Mer contribue à la promotion et au développement des activités physiques et sportives sur le territoire communal,

Considérant que la Ville souhaite, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive pour l'année 2021, attribuer une subvention de 12 000€ et renouveler par une convention de partenariat l'ensemble des relations qui existent entre la Ville et le Cercle de Voile de Pyla sur Mer.

Considérant que cette convention définit les obligations réciproques de chacune des parties et précise les relations administratives entre le Cercle de Voile de Pyla sur Mer et les services municipaux de manière à faciliter les relations et la communication.

En conséquence, je vous demande mes chers Collègues, après avis de la Commission Développement Durable, Démocratie de Proximité, Vie Collective et Associative du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec le cercle de voile de Pyla sur Mer,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à **SIGNER** la convention de partenariat pour la saison sportive 2021 jointe à la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch


Rapporteur : Mme DELFAUD

DEL2020-12-505

**CONVENTION DE PARTENARIAT
entre la Ville DE LA TESTE DE BUCH et Le CERCLE DE VOILE DE CAZAUX LAC
Saison sportive 2021**

*Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la délibération de ce jour relative à l'attribution des subventions aux associations,
Vu la convention de partenariat ci-jointe,*

Mes chers Collègues,

Conformément que le sport constitue un élément important de l'éducation, de l'intégration et de la vie sociale de la Ville de LA TESTE DE BUCH, qu'il porte en lui des valeurs, pour les jeunes Testerins, de par les qualités de discipline, de volonté et de persévérance qu'il requiert.

Considérant que le Cercle de Voile de Cazaux Lac contribue à la promotion et au développement des activités physiques et sportives sur le territoire communal,

Considérant que la Ville souhaite, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive pour l'année 2021, attribuer une subvention de 12 500€ et renouveler par une convention de partenariat l'ensemble des relations qui existent entre la Ville et le Cercle de Voile de Cazaux Lac.

Considérant que cette convention définit les obligations réciproques de chacune des parties et précise les relations administratives entre le Cercle de Voile de Cazaux Lac et les services municipaux de manière à faciliter les relations et la communication.

En conséquence, je vous demande mes chers Collègues, après avis de la Commission Développement Durable, Démocratie de Proximité, Vie Collective et Associative du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

- APPROUVER les termes de la convention de partenariat avec le cercle de voile de Cazaux Lac,
- AUTORISER Monsieur le Maire à SIGNER la convention de partenariat pour la saison sportive 2021 jointe à la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
 Maire de La Teste de Buch

DP

Rapporteur : Mme DELEPINE

DEL2020-12-506

**CONVENTION DE PARTENARIAT
Entre la Ville DE LA TESTE DE BUCH et LES JEUNES DU CAPTALAT
« Section Gymnastique »**

Saison sportive 2021

*Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la délibération de ce jour relative à l'attribution des subventions aux associations,
Vu la convention de partenariat ci-jointe,*

Mes chers collègues,

Considérant que le sport constitue un élément important de l'éducation, de l'intégration et de la vie sociale de la Ville de LA TESTE DE BUCH, qu'il porte en lui des valeurs, pour les jeunes Testerins, de par les qualités de discipline, de volonté et de persévérance qu'il requiert.

Considérant que la Section Gymnastique des Jeunes du Captalat contribue à la promotion et au développement des activités physiques et sportives sur le territoire communal,

Considérant que la Ville souhaite, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive pour l'année 2021, attribuer une subvention de 15000€ et renouveler par une convention de partenariat les relations qui existent entre la Ville et Les Jeunes du Captalat – Section Gymnastique.

Considérant que cette convention définit les obligations réciproques de chacune des parties et précise les relations administratives entre Les Jeunes du Captalat – Section Gymnastique et les Services Municipaux de manière à faciliter les relations et la communication.

En conséquence, je vous demande mes chers collègues, après avis de la Commission Développement Durable, Démocratie de Proximité, Vie Collective et Associative du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec l'association des jeunes du captalat,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à **SIGNER** la convention de partenariat pour la saison sportive 2021 jointe à la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
 Maire de La Teste de Buch



DP

Rapporteur : M. BERNARD**DEL2020-12-507****CONVENTION DE PARTENARIAT
entre la Ville DE LA TESTE DE BUCH et " GRIMPE EN TESTE "****Saison sportive 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération de ce jour relative à l'attribution des subventions aux associations,

Vu la convention de partenariat ci-jointe,

Mes chers Collègues,

Considérant que le sport constitue un élément important de l'éducation, de l'intégration et de la vie sociale de la Ville de LA TESTE DE BUCH, qu'il porte en lui des valeurs, pour les jeunes Testerins, de par les qualités de discipline, de volonté et de persévérance qu'il requiert.

Considérant que l'Association Grimpe en Teste contribue à la promotion et au développement des activités physiques et sportives sur le territoire communal,

Considérant que la Ville souhaite, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive pour l'année 2021, attribuer une subvention de 2 000€ et renouveler par une convention l'ensemble des relations qui existent entre la Ville et l'Association Grimpe en Teste,

Considérant que cette convention définit les obligations réciproques de chacune des parties et précise les relations administratives entre l'Association Grimpe en Teste et les services municipaux de manière à faciliter les relations et la communication.

En conséquence, je vous demande mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie de proximité, vie collective et associative du 10 Décembre 2020 de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec l'association « Grimpe en Teste »,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à **SIGNER** la convention de partenariat pour la saison sportive 2021 jointe à la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch

Rapporteur : Mme OTHABURU

DEL2020-12-508

CONVENTION DE PARTENARIAT
Entre la Ville de LA TESTE DE BUCH et L'ASSOCIATION
FOOTBALL CLUB BASSIN D'ARCACHON

Saison sportive 2021

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la délibération de ce jour relative à l'attribution des subventions aux associations,
Vu la convention de partenariat ci-jointe,

Mes chers Collègues,

Considérant que le sport constitue un élément important de l'éducation, de l'intégration et de la vie sociale de la Ville de LA TESTE DE BUCH, qu'il porte en lui des valeurs, pour les jeunes Testerins, de par les qualités de discipline, de volonté et de persévérance qu'il requiert.

Considérant que l'Association « Le Football Club Bassin d'Arcachon » club intercommunal souhaite promouvoir la pratique du Football sur le territoire Communal.

Considérant que la Ville souhaite, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive pour l'année 2021, attribuer une subvention de 13 000€ et renouveler par une convention de partenariat l'ensemble des relations qui existent entre la Ville et le Football Club Bassin d'Arcachon,

Considérant que cette convention définit les obligations réciproques de chacune des parties et précise les relations administratives entre le « Football Club Bassin d'Arcachon » et les Services Municipaux de manière à faciliter les relations et la communication.

En conséquence, je vous demande mes chers Collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie de proximité, vie collective et associative du 10 Décembre 2020 de bien vouloir :

- APPROUVER les termes de la convention de partenariat avec le Football club du Bassin d'Arcachon,
- AUTORISER Monsieur le Maire à SIGNER la convention de partenariat pour la saison sportive 2021 jointe à la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Maire de La Teste de Buch

DP

Rapporteur : M. BERNARD

DEL2020-12-509

CONVENTION DE PARTENARIAT
entre la Ville DE LA TESTE DE BUCH et LE TENNIS CLUB de LA TESTE

Saison sportive 2021

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération de ce jour relative à l'attribution des subventions aux associations,

Vu la convention de partenariat ci-jointe,

Mes chers collègues,

Considérant que le sport constitue un élément important de l'éducation, de l'intégration et de la vie sociale de la Ville de LA TESTE DE BUCH, qu'il porte en lui des valeurs, pour les jeunes Testerins, de par les qualités de discipline, de volonté et de persévérance qu'il requiert.

Considérant que l'Association du Tennis Club de La Teste contribue à la promotion et au développement des activités physiques et sportives sur le territoire communal,

Considérant que la Ville souhaite, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive pour l'année 2021 attribuer une subvention de 15 000€ et renouveler par une convention l'ensemble des relations qui existent entre la Ville et l'Association du Tennis Club de La Teste.

Considérant que cette convention définit les obligations réciproques de chacune des parties et précise les relations administratives entre l'Association du Tennis Club de La Teste et les services municipaux de manière à faciliter les relations et la communication.

En conséquence, je vous demande mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie de proximité, vie collective et associative du 10 Décembre 2020 de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec l'association « Tennis club de La Teste »
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à **SIGNER** la convention de partenariat pour la saison sportive 2021 jointe à la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch

DP

Rapporteur : Mme DELFAUD

DEL2020-12-510

**CONVENTION DE PARTENARIAT
entre la Ville DE LA TESTE DE BUCH et "LE TENNIS CLUB de CAZAUX "**

Saison sportive 2021

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération de ce jour relative à l'attribution des subventions aux associations,

Vu la convention de partenariat ci-jointe,

Mes chers collègues,

Considérant que le sport constitue un élément important de l'éducation, de l'intégration et de la vie sociale de la Ville de LA TESTE DE BUCH, qu'il porte en lui des valeurs, pour les jeunes Testerins, de par les qualités de discipline, de volonté et de persévérance qu'il requiert.

Considérant que l'Association du Tennis Club de Cazaux contribue à la promotion et au développement des activités physiques et sportives sur le territoire communal,

Considérant que la Ville souhaite, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive pour l'année 2021, attribuer une subvention de 5000€ et renouveler par une convention l'ensemble des relations qui existent entre la Ville et l'Association du Tennis Club de Cazaux.

Considérant que cette convention définit les obligations réciproques de chacune des parties et précise les relations administratives entre l'Association du Tennis Club de Cazaux et les services municipaux de manière à faciliter les relations et la communication.

En conséquence, je vous demande mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie de proximité, vie collective et associative du 10 Décembre 2020 de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec l'association « Tennis club de Cazaux »
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à **SIGNER** la convention de partenariat pour la saison sportive 2021 jointe à la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.



Patrick DAVET

Maire de La Teste de Buch

DP

Rapporteur : M. DUFALLY

DEL2020-12-511

CONVENTION DE PARTENARIAT
entre la Ville DE LA TESTE DE BUCH et
" L'UNION DES SURFS CLUBS DU BASSIN D'ARCACHON "
Occupation du SPOT de la Salie nord
Saison sportive 2021

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération de ce jour relative à l'attribution des subventions aux associations,

Vu la convention de partenariat ci-jointe,

Mes chers Collègues,

Considérant que le sport constitue un élément important de l'éducation, de l'intégration et de la vie sociale de la Ville de LA TESTE DE BUCH, qu'il porte en lui des valeurs, pour les jeunes Testeers, de par les qualités de discipline, de volonté et de persévérance qu'il requiert.

Considérant que l'Association « Union des Surfs Clubs du Bassin d'Arcachon » contribue à la promotion et au développement des activités physiques et sportives sur le territoire communal,

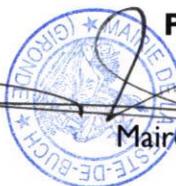
Considérant que la Ville souhaite, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive pour l'année 2021, attribuer une subvention de 1500€ et renouveler par convention l'ensemble des relations qui existent entre la Ville et l'Association « Union des Surfs Clubs du Bassin d'Arcachon ».

Considérant que cette convention définit les obligations réciproques de chacune des parties et précise les relations administratives entre l'Association « Union des Surfs Clubs du Bassin d'Arcachon » et les services municipaux de manière à faciliter les relations et la communication.

En conséquence, je vous demande mes chers Collègues, après avis de la Commission Développement Durable, Démocratie de Proximité, Vie Collective et Associative du 10 Décembre 2020, de bien vouloir :

- APPROUVER les termes de la convention de partenariat avec l'Union des surfs clubs du Bassin d'Arcachon,
- AUTORISER Monsieur le Maire à SIGNER la convention de partenariat pour la saison sportive 2021 jointe à la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.



Patrick DAVET

Maire de La Teste de Buch

Rapporteur : Mme DESMOLLES**DEL2020-12-512****CONVENTION DE PARTENARIAT
entre la Ville DE LA TESTE DE BUCH et " LES ARCHERS DU BASSIN "****Saison sportive 2021**

*Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la délibération de ce jour relative à l'attribution des subventions aux associations,
Vu la convention de partenariat ci-jointe,*

Mes chers collègues,

Considérant que le sport constitue un élément important de l'éducation, de l'intégration et de la vie sociale de la Ville de LA TESTE DE BUCH, qu'il porte en lui des valeurs, pour les jeunes Testerins, de par les qualités de discipline, de volonté et de persévérance qu'il requiert.

Considérant que l'Association des Archers du Bassin contribue à la promotion et au développement des activités physiques et sportives sur le territoire communal.

Considérant que la Ville souhaite, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive pour l'année 2021, attribuer une subvention de 12 000€ et renouveler par une convention l'ensemble des relations qui existent entre la Ville et l'Association des Archers du Bassin.

Considérant que cette convention définit les obligations réciproques de chacune des parties et précise les relations administratives entre l'Association des Archers du Bassin et les services municipaux de manière à faciliter les relations et la communication.

En conséquence, je vous demande mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie de proximité, vie collective et associative du 10 Décembre 2020 de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec l'association « Les Archers du Bassin »
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à **SIGNER** la convention de partenariat pour la saison sportive 2021 jointe à la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Patrick DAVET

Maire de La Teste de Buch



Rapporteur : Mme PLANTIER

DEL2020-12-513

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE LA TESTE DE BUCH
ET L'ASSOCIATION D'ANIMATION DES FETES DU PORT**

*Vu la délibération n° 2019-12-558 en date du 17/12/2019 du vote du budget 2020,
Vu la convention de partenariat-en date du 22 janvier 2020,
Vu le projet d'avenant ci-joint,*

Mes chers collègues,

Considérant la convention de partenariat qui a octroyé une subvention d'un montant de 40.000 € à l'Association d'Animation des Fêtes du Port,

Considérant que les « Fêtes du Port 2020 » ont été annulées en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19,

Considérant que la convention de partenariat du 22 janvier 2020 ne permettait pas la redistribution de la subvention à d'autres associations,

Il convient au conseil municipal d'autoriser l'Association d'Animation des Fêtes du Port à redistribuer la subvention, qui lui a été initialement versée, à d'autres associations dans les conditions détaillées dans la note explicative de synthèse ci-annexée,

Je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie de proximité, vie collective et associative du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

- ACCEPTER la redistribution de la subvention versée à l'Association d'Animation des Fêtes du Port,
- AUTORISER M. Le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
 Maire de La Teste de Buch



OP

Rapporteur : Mme JECKEL**DEL2020-12-514**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LA TESTE DE
BUCH ET L'ASSOCIATION D'ANIMATION DES FETES DU PORT
POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION
DENOMMEE « LES FETES DU PORT 2021 »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,

Mes chers collègues,

Considérant que l'Association d'Animation des Fêtes du Port participe à l'animation estivale, festive et conviviale de la Ville et, en ce sens, à son image de marque en organisant une manifestation dénommée « LES FÊTES DU PORT » qui se déroulera du 29 juillet au 1^{er} août 2021.

Considérant qu'à ce titre, la commune a décidé d'apporter son soutien financier par le biais d'une subvention à hauteur de 40 000 €, pour l'organisation de cette manifestation,

Considérant qu'il convient de formaliser ce partenariat par une convention qui définit les engagements réciproques de chacune des parties ainsi que les modalités de contrôle et d'évaluation de ces engagements,

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, démocratie de proximité, vie collective et associative du 10 décembre 2021 de bien vouloir :

- APPROUVER les termes de ladite convention ci-annexée,
- AUTORISER Monsieur le Maire à la signer.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch



DP

Rapporteur : M. BUSSE**DEL2020-12-515**

**AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE PARIS
A PYLA SUR MER SUR LA COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH**

**Convention de Délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat
Départemental d'Energie Electrique de la Gironde
(S.D.E.E.G)**

*Vu le code de la Commande Publique et notamment son article L 2422-12 ;
Vu la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-jointe,*

Mes chers collègues,

La Commune de La Teste de Buch a inscrit à son budget 2021 l'aménagement de l'avenue de Paris, à Pyla Sur Mer. Dans le cadre de cet aménagement, il est également prévu l'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Considérant que la réalisation de ces travaux implique la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, d'une part, la Ville pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications et, d'autre part, le S.D.E.E.G pour le réseau de distribution électrique,

Considérant que dans cette hypothèse, le code de la commande publique permet la désignation, par convention, d'un maître d'ouvrage unique,

Considérant qu'il apparaît opportun de confier au S.D.E.E.G, à titre temporaire, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux de télécommunications.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, après avis de la commission rénovation urbaine, aménagement de l'espace, développement économique et touristique du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

- ACCEPTER la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage au profit du S.D.E.E.G pour les travaux précités,
-
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec le S.D.E.E.G

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch



Rapporteur : Mme DEVARIEUX

DEL2020-12-516

**AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE PARIS,
A PYLA SUR MER SUR LA COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH**
Travaux d'enfouissement du réseau électrique
Convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde
(S.D.E.E.G)

Vu la convention de concession signée avec E.N.E.D.I.S le 16 juin 1997 concernant la distribution publique d'énergie,

Vu la délibération n°2008-04-52 du 29 avril 2008 transférant au S.D.E.E.G la compétence dans le domaine de la distribution publique d'énergie,

Mes chers collègues,

Considérant que l'aménagement de l'avenue de Paris à Pyla Sur Mer nécessite l'enfouissement des réseaux de distribution électrique.

Considérant que Le S.D.E.E.G, dans le cadre de ses compétences de maître d'ouvrage et maître d'œuvre, a estimé ces travaux à 107 000 € H.T, financés selon la clé de répartition suivante :

- S.D.E.E.G : 60% des travaux H.T soit 64 200,00 €
- Commune :
 - 40% des travaux H.T soit 42 800,00 €
 - frais de gestion du dossier de 8 % du montant HT des travaux, soit 8 560,00 €

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, après avis de la commission rénovation urbaine, aménagement de l'espace, développement économique et touristique du 10 décembre 2020 de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- ACCEPTER le plan de financement de l'opération,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'aide financière ci-jointe.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch

AP

Rapporteur : M. BUSSE

DEL2020-12-517

**AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE PARIS
à PYLA SUR MER COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH**

Convention d'Enfouissement du réseau Télécom avec Orange

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-35,
Vu la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques ci-jointe,*

Mes chers collègues,

Considérant que dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue de Paris à PYLA SUR MER, la ville de La Teste de Buch a décidé de procéder à l'enfouissement des réseaux de télécommunications.

Considérant que le génie civil sera à la charge du SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde), via une convention temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la commune, ORANGE participera sur le matériel de Génie-civil posé, pour un montant de 2 016,00 € H.T, par établissement d'un titre exécutoire de la commune.

Considérant que les équipements de communication électronique dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par ORANGE font l'objet d'une participation communale qui s'élève à 1 921,97 € H.T.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, après avis de la commission rénovation urbaine, aménagement de l'espace, développement économique et touristique du 10 décembre 2020 de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- ACCEPTER la participation communale à l'enfouissement du réseau Télécom susvisée,
- SIGNER la convention ci-jointe avec ORANGE.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


 **Patrick DAVET**
Maire de La Teste de Buch

DP

Rapporteur : M. SLACK

DEL2020-12-518

**ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL
EN FORÊT DOMANIALE**

PROGRAMME 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le programme de travaux d'entretien et le plan de financement ci-annexés,

Mes chers collègues,

Considérant que les "Plans Plages" mis en place d'après un concept défini par la MIACA (*Mission d'Aménagement de la Côte Aquitaine*) ont permis de résoudre pour l'ensemble du littoral girondin les problèmes posés par la fréquentation touristique et d'aménager les parkings des plages océanes en forêt domaniale, tout en permettant la préservation des espaces naturels.

Considérant que le financement de ces travaux est assuré par l'Etat, la Région, le Département et les Communes,

Considérant que, en contrepartie, les communes se sont engagées à participer à l'entretien de ces équipements soit par des travaux réalisés en propre, soit en contribuant financièrement au programme d'entretien des équipements d'accueil du public.

Considérant que le programme d'actions élaboré en collaboration avec l'Office National des Forêts et préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier concerne notamment :

- La sécurité des sites et la protection des personnes
- La préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des paysages
- La gestion environnementale du site
- Le développement des modes de déplacements doux
- L'amélioration de la qualité d'accueil du public
- L'information et sensibilisation des publics

Considérant que le programme global 2021 des travaux d'entretien des équipements d'accueil du public en Forêt Domaniale de LA TESTE DE BUCH s'élève à 338 348,44 €,

Considérant que la contribution de la commune de La Teste de Buch d'entretien s'élève à 175 522€, réparti comme suit :

- Participation en propre: 145 522€
- Contribution financière: 30 000€

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, après avis de la commission rénovation urbaine, aménagement de l'espace, développement économique et touristique du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

- ACCEPTER les modalités de contribution de la Commune au programme 2021 d'entretien des équipements d'accueil du public en Forêt Domaniale,
- AUTORISER le Maire à procéder au mandatement de la somme de 30 000 euros à l'Office National des Forêts.

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2021.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch

The signature is a long, horizontal, sweeping line that loops back over the official seal. The seal is circular and blue, containing the text 'LA TESTE DE BUCH' at the top and 'GIRONDE' at the bottom, with a central emblem. The name 'Patrick DAVET' is printed in bold black text to the right of the signature, and 'Maire de La Teste de Buch' is printed below it.

Rapporteur : Mme TILLEUL**DEL2020-12-519**

ANIMATION DU SITE NATURA 2000
« ZONES HUMIDES DE L'ARRIERE DUNE DES PAYS DE BORN ET DE BUCH »
Convention de participation financière entre la Communauté de Communes
des Grands Lacs et la commune de La Teste de Buch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5111-1 et L5111-1-1 ;
Vu la délibération n° 2020-032 du 27 février 2020 du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Grands Lacs, approuvant le plan de financement du programme d'actions 2020 et sollicitant les subventions;
Vu le projet de convention ci-joint,

Mes chers collègues,

Considérant que la Commune de La Teste de Buch est située dans le périmètre du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des Pays de Born et de Buch »,

Considérant les modalités d'animation et de gestion de ce site portés par la Communauté de Communes des Grands Lacs,

Considérant le plan de financement prévisionnel de la Communauté de Communes des Grands Lacs pour les missions qu'elle porte incluant notamment des subventions auprès des partenaires financiers (Europe, Etat notamment),

Considérant que le solde est réparti selon une clé de répartition basée sur un calcul pondéré par la surface du site Natura 2000 incluse sur chaque collectivité comme suit :

- Communauté de communes des Grands Lacs : 70 %
- Ville de La Teste-de-Buch : 17 %
- Communauté de communes de Mimizan : 11 %
- Communauté de communes Cœur Haute Lande : 2 %

Je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission rénovation urbaine, aménagement de l'espace, développement économique et touristique du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

- ACCEPTER la participation financière de la Commune au financement de l'animation du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch »,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe et tout autre acte à intervenir.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

**Patrick DAVET**

Maire de La Teste de Buch

DP

Rapporteur : M. BERILLON**DEL2020-12-520****VALIDATION DES ZONES DE PREEMPTION EN FAVEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 215-1 ;*

Mes chers collègues,

Considérant que, au titre de la préservation pérenne des milieux naturels littoraux, le Préfet de la Gironde a pris un arrêté en 1984 pour déterminer des zones de préemption au titre des périmètres sensibles,

Considérant que, aux termes de cet arrêté, les ZPENS « Ile aux Oiseaux », « Dunes littorales de La Teste » et « Canal des Landes » ont été identifiées sur notre Commune,

Considérant la nécessité de conforter le statut de ces périmètres sensibles au regard de leurs valeurs écologiques et paysagères, de leur fragilité avérée face aux risques des effets cumulés de l'urbanisation et du changement climatique, le Département de la Gironde, dans le cadre de sa politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, souhaite classer officiellement ces périmètres en ZPENS,

Considérant que les zones de L'Eden, des Prés salés Est, et de la Dune de Camicas sont exclues de la présente procédure car elles ont déjà été consolidées par la délibération n°2018-04-137 du 11 avril 2018,

Considérant que le Département doit obtenir l'accord de la Commune sur la création de ces ZPENS-dont les parcelles sont listées de manière exhaustive dans le document ci-annexé,

Je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission rénovation urbaine, aménagement de l'espace, développement économique et touristique du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

- ACCEPTER le principe de création des ZPENS « Ile aux Oiseaux », « Dunes littorales de La Teste » et « Canal des Landes »,
- APPROUVER le périmètre de ces ZPENS comprenant les parcelles annexées à la présente délibération,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

**Patrick DAVET**

Maire de La Teste de Buch

DP

Rapporteur : Mme OTHABURU

DEL2020-12-521

EPIC – OFFICE DE TOURISME
APPROBATION DU BUDGET 2021

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu le décret n° 2005-490 du 11 mai 2005 relatif aux offices de tourisme,
Vu le code du tourisme notamment ses articles L 133-1 à L 133-10,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2019 approuvant le transfert de l'exploitation commerciale du Parc des expositions à l'Office de Tourisme, et les statuts de l'office de tourisme mis à jour,
Considérant qu'il convient que le budget de l'office de tourisme soit soumis, chaque année, pour approbation au conseil municipal,

Mes chers collègues

Le budget 2021 de l'EPIC-Office de Tourisme, préparé par le Directeur, fixant les recettes et les dépenses a été présenté par Monsieur le Président au Comité de direction le 13 novembre 2020. Ce budget a été bâti en tenant compte du programme d'actions concrètes à mener, visant à répondre aux objectifs fixés lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du comité de direction du 30 octobre 2020.

En 2021, l'Office de Tourisme de par sa vocation d'établissement public du tourisme répondra aux missions définies par convention avec la commune :

- Intégrer l'Office de Tourisme comme service public dans la vie de la collectivité,
- Accroître le rôle tenu par l'Office de Tourisme auprès de la population locale,
- Développer les recettes de financement de la structure, particulièrement par une gestion optimisée de la taxe de séjour.

D'autres actions répondront à de nouvelles opportunités :

- Développer le rôle joué auprès des professionnels du tourisme et des commerçants,
- Développer les relations avec les partenaires institutionnels du tourisme : SIBA, Syndicat Mixte de la Grande Dune, Gironde Tourisme, Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues après avis de la commission rénovation urbaine, aménagement de l'espace, développement économique et touristique du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

- **APPROUVER** le budget primitif 2021 de l'EPIC Office de Tourisme ainsi que le budget Service Parc des Expositions tels que présentés ci-joints.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch



Rapporteur : M. DAVET

DEL2020-12-522

**MISE EN ŒUVRE D'ASTREINTES FINANCIERES
DANS LE CADRE DES INFRACTIONS D'URBANISME**

Vu la loi n°2019- 1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
Vu les articles L481-1 à L481-3 du Code de l'Urbanisme,

Mes chers collègues,

Considérant qu'en cas d'infraction ayant fait l'objet d'un procès-verbal, l'autorité compétente en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme peut, après avoir invité l'intéressé à présenter ses observations, le mettre en demeure, dans un délai qu'elle détermine, de régulariser la situation, soit par des travaux de mise en conformité, soit par la sollicitation d'une autorisation d'urbanisme,

Considérant que cette mise en demeure peut être assortie d'une astreinte d'un montant maximal de 500 euros par jour de retard, étant précisé que le montant total des sommes en résultant ne pourra jamais dépasser 25 000 euros.

Considérant que ces astreintes doivent être modulées en fonction de la nature de l'infraction commise, des mesures et travaux prescrits par la mise en demeure, des conséquences de la non-exécution de la mise en demeure,

Considérant que le montant des astreintes journalières peut être défini de la manière suivante :

1. Travaux effectués sans autorisation et sans possibilité de régulariser par une autorisation d'urbanisme a posteriori : 500 euros
2. Travaux effectués sans autorisation mais régularisables : 400 euros
3. Travaux non conformes à l'autorisation d'urbanisme délivrée et non régularisables : 300 euros
4. Travaux non conformes à l'autorisation d'urbanisme délivrée mais régularisables : 200 euros.

Je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission rénovation urbaine, aménagement de l'espace, développement économique et touristique du 10 décembre 2020, de bien vouloir :

- ACCEPTER le principe de mécanisme d'astreintes financières dans le cadre des infractions d'urbanisme,
- FIXER ET APPROUVER le montant des astreintes financières.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rattachant.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch



DP

Rapporteur : Mme JECKEL**DEL2020-12-523****BUDGET PRINCIPAL****Exercice 2020*****Créances éteintes suite aux clôtures de procédures de Rétablissement Personnel Sans Liquidation judiciaire et insuffisance d'actifs***

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finances rectificative n°2010-1658 et des décrets consécutifs, notamment l'article 55,

Vu l'instruction codificatrice numéro 11-022 du MO sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu les courriers du Trésorier principal d'Arcachon en date du 29 octobre 2020 et du 03 novembre 2020,

Mes chers collègues,

Considérant les décisions du Tribunal de Commerce de Bordeaux en date du 20/08/2020, et du 15/10/2020, prononçant l'effacement des dettes de deux débiteurs à l'égard de la Ville dans le cadre de jugements de clôture pour insuffisance d'actif pour un montant de 552,90 €.

Je vous demande, mes chers collègues, après avis de la Commission administration générale, relations humaines, finances et budgets, service à la population du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

- **CONSTATER** l'effacement du solde des dettes correspondantes aux titres de recettes n°1120 et n°1623 de l'exercice 2018,
- **IMPUTER** cette dépense d'un montant total de 552,90€ à la nature 6542, fonction 01 du budget principal 2020 de la commune,
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'ensemble des formalités administratives relatives à ce dossier.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

**Patrick DAVET**

Maire de La Teste de Buch

7/16

Rapporteur : Mme GRONDONA

DEL2020-12-524

**COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES AGENTS DE LA VILLE DE LA TESTE DE BUCH ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX (COES)
Convention 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Mes chers collègues,

Considérant que, comme chaque année, il convient d'adopter une convention avec le Comité des œuvres sociales des agents de la Ville de la Teste de Buch et des Etablissements publics communaux (COES), afin de continuer à formaliser les relations que la Ville entretient avec cette association,

Considérant que la Ville accorde au Comité des œuvres sociales son soutien financier par le biais d'une subvention, mais aussi un soutien en personnel, locaux et aides logistiques lorsque l'association organise des activités ou des manifestations,

Considérant qu'afin de permettre à cette association de remplir au mieux sa mission d'aide sociale auprès des agents communaux, il est proposé en accord avec les dirigeants du COES de renouveler cette convention,

Ainsi, il est notamment proposé d'attribuer une subvention annuelle de 116 665 € versée selon l'échéancier suivant :

- 15 mars : 25 % de la somme totale ;
- 30 juin : 50 % de la somme totale ;
- 15 novembre : 25 % de la somme totale.

En conséquence, je vous propose, mes chers collègues, après avis de la Commission Administration générale, relations humaines, finances et budgets, service à la population du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée qui définit les engagements réciproques de chacune des parties,
- **INSCRIRE** au budget la subvention de 116 665 € et prévoir les crédits correspondants,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch



Rapporteur : Mme PLANTIER

DEL2020-12-525

Exercice 2021 – Budget principal et budgets annexes

TARIFS PUBLICS

Mes chers collègues,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2331-2 à L2331-4,

Vu le tableau récapitulatif des tarifs publics ci-annexé,

Considérant la reconduction à l'identique de la plupart des tarifs et de l'augmentation modérée de certains tenant compte de l'évolution du taux de l'inflation,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal se prononcer sur le montant des tarifs municipaux,

Je vous demande, mes chers collègues, après avis de la commission administration générale, ressources humaines, finances et budget, services à la population du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

- **APPROUVER** le tableau récapitulatif des tarifs publics et les conditions d'application pour l'année 2021.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Patrick DAVET




Maire de La Teste de Buch

DP

Rapporteur : Mme PLANTIER

DEL2020-12-526

**DECISION MODIFICATIVE N°3
EXERCICE 2020
BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 à L1616-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de la comptabilité publique et de présentation du budget et de ses modifications à compter du 01/01/2020 ;

Vu la délibération du 21 novembre 2019 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2020 pour le budget principal et ses trois budgets annexes adoptés le 17 décembre 2019,

Vu la délibération du 29 juillet 2020 relative à l'affectation des résultats pour le budget principal et les 3 budgets annexes,

Vu le budget supplémentaire pour l'exercice 2020 pour le budget principal et les 3 budgets annexes adoptés le 24 septembre 2020,

Vu la décision modificative n°2 pour l'exercice 2020 pour le budget principal adoptée le 20 novembre 2020,

Mes chers collègues,

Considérant la demande formulée par Madame la Trésorière d'Arcachon le 03 décembre 2020,

Considérant que ces budgets sont votés au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, sans chapitres "opérations d'équipement" et sans vote formel pour chacun des chapitres.

Considérant que la Décision Modificative n°3 du budget principal pour l'exercice 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

751

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH – CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00	Chapitre 013 : Atténuation de charges	0,00
Chapitre 011 : Charges à caractère général	0,00	Chapitre 70 : Produits des services	25 150,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	0,00	Chapitre 73 : Impôts et taxes	114 029,00
Chapitre 014 : Atténuation de produits	12 829,00	Chapitre 74 : Dotations et participations	0,00
Chapitre 65 : Charges de transferts	0,00	Chapitre 75 : Autres prod. de gestion courantes	9 900,00
Chapitre 66 : Charges financières	0,00	Chapitre 76 : Produits financiers	0,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	136 250,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	149 079,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	149 079,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00		
Chapitre 042 : Autres opérations d'ordre	0,00	Chapitre 042 : Autres recettes d'ordre	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	149 079,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	149 079,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	0,00	Chapitre 16 : Emprunts et autres dettes	0,00
Chapitre 10 : Dotations	0,00	Chapitre 10 : Dotations (hors 1068)	0,00
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	0,00		
Chapitre 204 : Subventions d'équipement	0,00	Chapitre 13 : Subventions	0,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00	Chapitre 024 : Produits de cessions	0,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00	Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00
Chapitre 27 : Autres prêts	0,00	Chapitre 27 : Autres prêts	0,00
Opérations individualisées	0,00	Opérations individualisées	0
Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers	0,00	Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	Total recettes réelles d'investissement	0,00
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00
Chapitre 040 : Autres opérations d'ordre	-	Chapitre 040 : Autres recettes d'ordre	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement (de section à section)	0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement (de section à section)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH – CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

Je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission administration générale, relations humaines, finances et budgets, services à la population du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

- EXAMINER les différents chapitres qui constituent le budget principal,
- ADOPTER la décision modificative n°3 du budget principal dans son ensemble, conformément à la répartition décrite ci-dessus,
- CHARGER Monsieur le Maire de l'ensemble des formalités administratives relatives à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch



Rapporteur : Mme PLANTIER

DEL2020-12-527

**DECISION MODIFICATIVE N°2
EXERCICE 2020
BUDGET ANNEXE PARC DES EXPOSITIONS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 à L1616-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de la comptabilité publique et de présentation du budget et de ses modifications à compter du 01/10/2020 ;

Vu la délibération du 21 novembre 2019 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Vu le budget primitif pour l'exercice 2020 pour le budget principal et ses trois budgets annexes adoptés le 17 décembre 2019,

Vu la délibération du 29 juillet 2020 relative à l'affectation des résultats pour le budget principal et les 3 budgets annexes,

Vu le budget supplémentaire pour l'exercice 2020 pour le budget principal et les 3 budgets annexes adoptés le 24 septembre 2020,

Mes chers collègues,

Considérant la demande formulée par Madame la Trésorière d'Arcachon le 03 décembre 2020,

Considérant que ces budgets sont votés au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, sans chapitres "opérations d'équipement" et sans vote formel pour chacun des chapitres.

Considérant que la Décision Modificative n°2 du budget annexe parc des expositions pour l'exercice 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH – CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00	Chapitre 013 : Atténuation de charges	0,00
Chapitre 011 : Charges à caractère général	0,00	Chapitre 70 : Produits des services	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	0,00	Chapitre 73 : Impôts et taxes	0,00
Chapitre 014 : Atténuation de produits	0,00	Chapitre 74 : Dotations et participations	0,00
Chapitre 65 : Charges de transferts	0,00	Chapitre 75 : Autres prod. de gestion courantes	22 000,00
Chapitre 66 : Charges financières	0,00	Chapitre 76 : Produits financiers	0,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	22 000,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	22 000,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	22 000,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00		
Chapitre 042 : Autres opérations d'ordre	0,00	Chapitre 042 : Autres recettes d'ordre	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 000,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	0,00	Chapitre 024 : Produits de cessions	0,00
Chapitre 10 : Dotations	0,00	Chapitre 10 : Dotations (hors 1068)	0,00
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	0,00	Chapitre 13 : Subventions	0,00
Chapitre 204 : Subventions d'équipement	0,00	Chapitre 16 : Emprunts et autres dettes	0,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00	Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00	Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00
Opérations individualisées	0,00	Chapitre 27 : Autres prêts	0,00
Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers	0,00	Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	Total recettes réelles d'investissement	0,00
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00
Chapitre 040 : Autres opérations d'ordre	0,00	Chapitre 040 : Autres recettes d'ordre	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	0,00

Je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission administration générale, relations humaines, finances et budgets, services à la population du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH – CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

- EXAMINER les différents chapitres qui constituent le budget annexe parc des expositions,
- ADOPTER la décision modificative n°2 du budget annexe dans son ensemble, conformément à la répartition décrite ci-dessus,
- CHARGER Monsieur le Maire de l'ensemble des formalités administratives relatives à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


 **Patrick DAVET**
Maire de La Teste de Buch

Rapporteur : Mme PETAS

DEL2020-12-528

TRANSFERT DE L'EPICERIE SOCIALE DE LA VILLE AU C.C.A.S

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1321-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles pris notamment en ses articles L 123-4 et suivants et R123-3 ;

Vu la délibération n°2019-06-253 du 5 juin 2019,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 17 décembre 2020 ;

Vu le projet de convention de mise à disposition de bien ci-annexé,

Mes chers collègues,

Considérant que le service communal Centre social est constitué, d'une part, des trois structures d'accueil de proximité anciennement dénommées « Maison des habitants » et, d'autre part, de l'Epicerie sociale dans laquelle est également intégrée la distribution de l'aide alimentaire gratuite cogérée avec le C.C.A.S,

Considérant que l'Epicerie sociale a pour mission principale de permettre à des personnes rencontrant des difficultés financières de trouver un soutien et un accompagnement grâce d'une part à l'accès à des produits d'alimentation, d'hygiène et d'entretien de consommation courante à des tarifs réduits ; et d'autre part à un accompagnement social individuel et collectif, tels que l'animation d'ateliers cuisine et vie quotidienne,

Considérant le nouveau projet d'organisation des services impliquant la transformation du service Centre social en service « Vie des Quartiers »,

Considérant le caractère intrinsèquement social des services prodigués par l'Epicerie sociale, il convient de transférer l'activité de cette dernière au C.C.A.S,

Considérant que ce transfert de compétence entraîne, de plein droit, le transfert du patrimoine et des agents affectés,

Je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission administration générale, relations humaines, finances et budgets, services à la population du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

- ACCEPTER le principe du transfert par la Ville de La Teste de Buch de l'activité de l'Epicerie sociale au C.C.A.S. à compter du 1^{er} janvier 2021,

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH – CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

- ACTER de la transmission de l'ensemble des droits et obligations liés à l'exercice de cette compétence ; et notamment le patrimoine, le personnel et l'ensemble des contrats,
- AUTORISER le C.C.A.S. à se substituer, par voie d'avenant si nécessaire, à la Ville de La Teste de Buch dans tous les contrats, marchés ou conventions, nécessaires à la continuité et fonctionnement de l'activité de l'Épicerie sociale,
- APPROUVER le procès-verbal de transfert des biens ci-annexé,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal,
- APPROUVER le projet de convention de mise à disposition des biens ci-annexé,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Département
de la Gironde

 Commune
de
La Teste de Buch
 Chef lieu de Canton

L'an deux mille vingt, le **DIX HUIT DÉCEMBRE** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 11 décembre 2020.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU, Mme POULAIN, M. BOUDIGUE, Mme OTHABURU, M. BUSSE, Mme JECKEL, M. DUFALLY, Mme TILLEUL, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD, Mme DELFAUD, M. AMBROISE, Mme DESMOLLES, M. SLACK, Mme SECQUES, Mme DELEPINE, M. VOTION, Mme PLANTIER, M. BOUCHONNET, Mme PETAS, M. MAISONNAVE, M. DUCASSE, Mme DELMAS, Mme PHILIP, M. MURET, Mme MONTEIL MACARD, M. CHAUTEAU, Mme PAMIES, M. DEISS

Nombre de Conseillers :

- . en exercice :
- . présents :
- . votants :

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme COUSIN à M. SAGNES
 M. BOUYROUX à Mme OTHABURU

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. SLACK

Rapporteur : M DAVET

DEL2020-12-529

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS,
DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE ET LE RECOURS EVENTUEL
A DES VACATAIRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2321-2 et R 2313-3 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2019-12-17 du 17 décembre 2019 portant création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Vu la délibération n° 2019-11-506 du 21 novembre 2019 actant le transfert des personnels enseignants des écoles de musique municipales à la COBAS,

Vu la délibération du 18 décembre 2020 relatif au transfert de la compétence de l'épicerie sociale de la Ville au CCAS,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 17 décembre 2020,

Mes chers collègues,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une modification du tableau des effectifs de la Ville, afin de prendre en compte le transfert du personnel des écoles de musique intégré au 1^{er} septembre 2020, au sein des services de la COBAS,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une modification du tableau des effectifs de la Ville, afin de prendre en compte le transfert de l'épicerie sociale de la Ville au CCAS intégré au 1^{er} janvier 2021 suite au projet de réorganisation des services,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une modification du tableau des effectifs afin de l'adapter pour permettre le recrutement par voie de mutation externe,

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH – CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 3 I 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité. Considérant que ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de maximum douze mois, renouvellements compris, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant qu'en cas de besoin des services, il est possible d'avoir recours ponctuellement à des agents vacataires. Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, les vacataires seront rémunérés après service fait sur la base de taux de vacation, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Ces modifications qui prendront effet au 1^{er} janvier 2021 nécessitent une mise à jour du tableau des effectifs,

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et au grade ainsi créé sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, je vous propose, mes chers collègues, après avis de la commission administration générale, relations humaines, finances et budgets, services à la population en date du 10 décembre 2020, de bien vouloir :

➤ ACCEPTER les suppressions des postes des effectifs titulaires à temps complet, qui se décomposent de la façon suivante :

Suite au transfert de personnel des écoles de musique :

- 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe,
- 2 postes de professeur d'enseignement artistique de classe normale,
- 4 postes d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe,
- 8 postes d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal,

Suite au transfert de personnel de l'épicerie sociale :

- 1 poste d'animateur,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Suite à une mutation externe :

- 1 poste de chef de service de police municipale principal 1^{ère} classe ;

➤ ACCEPTER les suppressions des postes de contractuels sur emplois permanents, qui se décomposent en :

Suite au transfert de personnel des écoles de musique

- 10 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps complet,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps complet

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH – CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

Suite à une fin de contrat à la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme :

1 poste d'attaché principal à temps complet ;

➤ ACCEPTER les créations des postes des effectifs titulaires à temps complet, en prévision de recrutements, qui se décomposent de la façon suivante :

- 1 poste d'attaché
- 1 poste de rédacteur principal de 2^e classe,
- 1 poste d'ingénieur principal,
- 1 poste de chef de service de police municipale,
- 2 postes de Brigadier-Chef principal de police municipale,
- 3 postes de Gardien-Brigadier de police municipale
- 1 poste de garde champêtre.

➤ ACCEPTER la création de postes de contractuel sur emplois permanents :

- 1 poste d'attaché principal contractuel en charge de la communication externe et digitale à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{er} classe (direction de l'aménagement et de l'urbanisme) ;

➤ ACCEPTER la création de postes de contractuels sur emplois non permanents, compte tenu de l'évolution des besoins des services et de l'ajustement habituel des emplois aux qualifications nécessaires :

- 3 postes d'adjoint administratif,
- 35 postes d'adjoint technique,
- 1 poste d'adjoint d'animation,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe.

➤ APPROUVER la modification des tableaux des effectifs ci-joints :

- annexe 1/ tableau des effectifs titulaires et stagiaires,
- annexe 2/tableau des contractuels sur emplois permanents,
- annexe 3/tableau des contractuels sur emplois non permanents

➤ AUTORISER Monsieur le Maire à avoir recours à des vacataires pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, uniquement pour des missions spécifiques et ponctuelles,

➤ AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ INCRIRE les crédits budgétaires correspondants.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
 Maire de La Teste de Buch



Rapporteur : M. BOUDIGUE

DEL2020-12-530

**ADOPTION D'UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER POUR LA
GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9 ;

Mes chers collègues,

Considérant que la procédure d'Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement (AP-CP) constitue une exception au principe d'annualité budgétaire,

Considérant que cette procédure d'AP-CP favorise, d'une part, la gestion et la mise en œuvre pluriannuelle des investissements et, d'autre part, améliore la visibilité financière des engagements de la commune à moyens terme,

Considérant la volonté de la municipalité d'améliorer la performance de sa gestion financière en ayant recours à partir de 2021 aux AP-CP pour une partie des projets d'investissement pluriannuels.

Considérant que dans un souci de lisibilité et d'information il convient d'établir un règlement budgétaire et financier pour la gestion des AP-CP

Je vous propose, mes chers collègues, après avis de la Commission administration générale, relations humaines, finances et budgets, service à la population du 10 décembre 2020 de bien vouloir :

- ADOPTER le règlement budgétaire et financier pour la gestion des AP-CP joint en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.


Patrick DAVET
Maire de La Teste de Buch





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Département
de la Gironde

Commune
de
La Teste de Buch
Chef lieu de Canton

L'an deux mille vingt, le **DIX HUIT DÉCEMBRE** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 11 décembre 2020.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU, M. BOUDIGUE, Mme OTHABURU, M. BUSSE, Mme JECKEL, M. DUFALLY, Mme TILLEUL, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD, Mme DELFAUD, M. AMBROISE, Mme DESMOLLES, M. SLACK, Mme SECQUES, Mme DELEPINE, M. VOTION, Mme PLANTIER, M. BOUCHONNET, Mme PETAS, M. MAISONNAVE, M. DUCASSE, Mme DELMAS, Mme PHILIP, M. MURET, Mme MONTEIL MACARD, M. CHAUTEAU, Mme PAMIES, M. DEISS

Nombre de Conseillers :

- . en exercice :
- . présents :
- . votants :

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme COUSIN à M. SAGNES
M. BOUYROUX à Mme OTHABURU
Mme POULAIN à M. BUSSE

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. SLACK

Rapporteur : M. BOUDIGUE

DEL2020-12-531

**BUDGET PRIMITIF 2021- Budget principal et budgets annexes
EXERCICE 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 à L1616-20 et L 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 modifiées précisant les règles de la comptabilité publique et de présentation du budget et de ses modifications à compter du 01/01/2020 ;

Vu la délibération n°2020-11-453 du 20 novembre 2020 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Vu les projets de budget primitif pour l'exercice 2021 pour le budget principal et ses trois budgets annexes et son rapport de présentation,

Mes chers collègues,

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2021 de la commune se décompose en un budget principal et trois budgets annexes retraçant l'activité du Pôle nautique, du Parc des Expositions et de l'Île aux oiseaux.

Considérant que ces budgets sont votés au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, sans chapitres « opérations d'équipement » et sans vote formel pour chacun des chapitres. Le rapport de présentation ci-joint en retranscrit les différents mouvements budgétaires.

Je vous propose mes chers collègues, après avis de la commission administration générale, ressources humaines, finances et budgets, services à la population du 10 décembre 2020, de bien vouloir :

- EXAMINER les différents chapitres qui constituent le budget principal et les trois budgets annexes,

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH – CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

785

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00	Chapitre 013 : Atténuation de charges	24 500,00
Chapitre 011 : Charges à caractère général	8 083 000,00	Chapitre 70 : Produits des services	1 154 400,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	20 320 000,00	Chapitre 73 : Impôts et taxes	32 047 900,00
Chapitre 014 : Atténuation de produits	1 706 600,00	Chapitre 74 : Dotations et participations	4 971 500,00
Chapitre 65 : Charges de transferts	3 121 150,00	Chapitre 75 : Autres prod. de gestion courantes	385 200,00
Chapitre 66 : Charges financières	651 100,00	Chapitre 76 : Produits financiers	1 200,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	37 000,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnels	82 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	33 918 850,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	38 667 200,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	1 456 950,00		
Chapitre 042 : Autres opérations d'ordre	3 706 000,00	Chapitre 042 : Autres recettes d'ordre	414 600,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	5 162 950,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	414 600,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	39 081 800,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	39 081 800,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE		
OPERATIONS REELLES				
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	2 191 200,00	Chapitre 16 : Emprunts et autres dettes	2 231 130,00	
Chapitre 10 : Dotations	60 000,00	Chapitre 10 : Dotations (hors 1068)	2 800 000,00	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	796 600,00			
Chapitre 204 : Subventions d'équipement	1 505 600,00	Chapitre 13 : Subventions	2 236 080,00	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	8 278 400,00	Chapitre 024 : Produits de cessions	810 840,00	
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 000 000,00	Chapitre 23 : Immobilisations en cours	1 000 000,00	
Chapitre 27 : Autres prêts	2 000,00	Chapitre 27 : Autres prêts	7 400,00	
Opérations individualisées	0,00	Opérations individualisées	0	
Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers	0,00	Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers	0,00	
Total des dépenses réelles d'investissement	13 833 800,00	Total recettes réelles d'investissement	9 085 450,00	
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION				
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	1 000 000,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	1 000 000,00	
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION				
		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	1 456 950,00	
Chapitre 040 : Autres opérations d'ordre	414 600,00	Chapitre 040 : Autres recettes d'ordre	3 706 000,00	
Total des dépenses d'ordre d'investissement (de section à section)	414 600,00	Total des recettes d'ordre d'investissement (de section à section)	5 162 950,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	15 248 400,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	15 248 400,00	
	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses (ou déficit)	15 248 400,00	0,00	0,00	15 248 400,00
Recettes hors affectation (a)			0,00	
Affectation (1068) (b)			0,00	
Recettes (a) + (b)	15 248 400,00	0,00	0,00	15 248 400,00

- ADOPTER le budget primitif du budget principal dans son ensemble, conformément à la répartition décrite ci-dessus,

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH – CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00	Chapitre 013 : Atténuation de charges	0,00
Chapitre 011 : Charges à caractère général	339 140,00	Chapitre 70 : Produits des services	564 000,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	187 000,00	Chapitre 73 : Impôts et taxes	0,00
Chapitre 014 : Atténuation de produits	0,00	Chapitre 74 : Dotations et participations	0,00
Chapitre 65 : Charges de transferts	1 000,00	Chapitre 75 : Autres prod. de gestion courantes	0,00
Chapitre 66 : Charges financières	860,00	Chapitre 76 : Produits financiers	0,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	528 000,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	564 000,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00		
Chapitre 042 : Autres opérations d'ordre	36 000,00	Chapitre 042 : Autres recettes d'ordre	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	36 000,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	564 000,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	564 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE		
OPERATIONS REELLES				
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	5 420,00	Chapitre 024 : Produits de cessions	0,00	
Chapitre 10 : Dotations	0,00	Chapitre 10 : Dotations (hors 1068)	0,00	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	700,00	Chapitre 13 : Subventions	0,00	
Chapitre 204 : Subventions d'équipement	0,00	Chapitre 16 : Emprunts et autres dettes	0,00	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	29 880,00	Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00	
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00	Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00	
Opérations individualisées	0,00	Chapitre 27 : Autres prêts	0,00	
Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers	0,00	Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers	0,00	
Total des dépenses réelles d'investissement	36 000,00	Total recettes réelles d'investissement	0,00	
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION				
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION				
		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00	
Chapitre 040 : Autres opérations d'ordre	0,00	Chapitre 040 : Autres recettes d'ordre	36 000,00	
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement	36 000,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	36 000,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	36 000,00	
	<i>Opérations de l'exercice</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Résultat reporté</i>	<i>Cumul section</i>
Dépenses (ou déficit)	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00
Recettes hors affectation (a)			0,00	
Affectation (1068) (b)			0,00	
Recettes (a) + (b)	36 000,00	0,00	0,00	36 000,00

- ADOPTER le budget primitif du budget annexe Pôle nautique, conformément à la répartition décrite ci-dessus,

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH – CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00	Chapitre 013 : Atténuation de charges	0,00
Chapitre 011 : Charges à caractère général	41 315,00	Chapitre 70 : Produits des services	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	0,00	Chapitre 73 : Impôts et taxes	0,00
Chapitre 014 : Atténuation de produits	0,00	Chapitre 74 : Dotations et participations	0,00
Chapitre 65 : Charges de transferts	0,00	Chapitre 75 : Autres prod. de gestion courantes	88 000,00
Chapitre 66 : Charges financières	3 185,00	Chapitre 76 : Produits financiers	0,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	44 500,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	88 000,00
38650			
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	36 700,00		
Chapitre 042 : Autres opérations d'ordre	6 800,00	Chapitre 042 : Autres recettes d'ordre	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	43 500,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	88 000,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	88 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE		
OPERATIONS REELLES				
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	43 500,00	Chapitre 024 : Produits de cessions	0,00	
Chapitre 10 : Dotations	0,00	Chapitre 10 : Dotations (hors 1068)	0,00	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	0,00	Chapitre 13 : Subventions	0,00	
Chapitre 204 : Subventions d'équipement	0,00	Chapitre 16 : Emprunts et autres dettes	0,00	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00	Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00	
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00	Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00	
Opérations individualisées	0,00	Chapitre 27 : Autres prêts	0,00	
Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers	0,00	Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers	0,00	
Total des dépenses réelles d'investissement	43 500,00	Total recettes réelles d'investissement	0,00	
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION				
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION				
		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	36 700,00	
Chapitre 040 : Autres opérations d'ordre	0,00	Chapitre 040 : Autres recettes d'ordre	6 800,00	
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement	43 500,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	43 500,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	43 500,00	
	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses (ou déficit)	43 500,00	0,00	0,00	43 500,00
Recettes hors affectation (a)			0,00	
Affectation (1068) (b)			0,00	
Recettes (a) + (b)	43 500,00	0,00	0,00	43 500,00

- ADOPTER le budget primitif du budget annexe Parc des Expositions, conformément à la répartition décrite ci-dessus,

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH – CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00	Chapitre 013 : Atténuation de charges	0,00
Chapitre 011 : Charges à caractère général	45 113,00	Chapitre 70 : Produits des services	78 000,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	57 000,00	Chapitre 73 : Impôts et taxes	0,00
Chapitre 014 : Atténuation de produits	0,00	Chapitre 74 : Dotations et participations	40 413,00
Chapitre 65 : Charges de transferts	0,00	Chapitre 75 : Autres prod. de gestion courantes	0,00
Chapitre 66 : Charges financières	0,00	Chapitre 76 : Produits financiers	0,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	102 113,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	118 413,00
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00		
Chapitre 042 : Autres opérations d'ordre	16 600,00	Chapitre 042 : Autres recettes d'ordre	300,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	16 600,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	300,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	118 713,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	118 713,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE		
OPERATIONS REELLES				
Chapitre 16 : Emprunts et dettes	0,00	Chapitre 024 : Produits de cessions	0,00	
Chapitre 10 : Dotations	0,00	Chapitre 10 : Dotations (hors 1068)	0,00	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	0,00	Chapitre 13 : Subventions	0,00	
Chapitre 204 : Subventions d'équipement	0,00	Chapitre 16 : Emprunts et autres dettes	0,00	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	16 300,00	Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	0,00	
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00	Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0,00	
Opérations individualisées	0,00	Chapitre 27 : Autres prêts	0,00	
Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers	0,00	Chapitre 45 : Travaux pour compte de tiers	0,00	
Total des dépenses réelles d'investissement	16 300,00	Total recettes réelles d'investissement	0,00	
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION				
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION				
		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00	
Chapitre 040 : Autres opérations d'ordre	300,00	Chapitre 040 : Autres recettes d'ordre	16 600,00	
Total des dépenses d'ordre d'investissement	300,00	Total des recettes d'ordre d'investissement	16 600,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	16 600,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	16 600,00	
	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses (ou déficit)	16 600,00	0,00	0,00	16 600,00
Recettes hors affectation (a)			0,00	
Affectation (1068) (b)			0,00	
Recettes (a) + (b)	16 600,00	0,00	0,00	16 600,00

- ADOPTER le budget primitif du budget annexe de l'île aux Oiseaux, conformément à la répartition décrite ci-dessus,

- CHARGER Monsieur le Maire de l'ensemble des formalités administratives relatives à l'exécution de la présente délibération.

Budget principal

Oppositions : M. DUCASSE – M. MAISONNAVE – Mme DELMAS – Mme PHILIP – M. MURET – Mme MONTEIL MACARD – M. DEISS – Mme PAMIES

Abstention : M. CHAUTEAU

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à la majorité.

Budget annexe pôle nautique :

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité

Budget annexe parc des expositions :

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité

Budget annexe Ile aux oiseaux :

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité


 **Patrick DAVET**

Maire de La Teste de Buch